

**COMMERCIAL INTEGRATED
TANKLESS ON TANK LIMITED
WARRANTY**



EFFECTIVE

For 6 Years, in the event of a tank leak or heat exchanger failure, we will repair or, at our discretion, replace the defective water heater or heat exchanger.

For 5 Years, in the event of part failure, we will repair or, at our discretion, replace the defective part.

We warrant this product against defects in materials or workmanship as described in this document if installed within the United States or Canada and provided the product remains at its original place of installation.

Warranty coverage begins the date of installation OR the date of manufacture if installation cannot be verified.

WHAT'S COVERED

Subject to these terms, in the event of defect in materials and/or workmanship resulting in a tank leak or heat exchanger failure during the first 6 years, we will:

- Replace the water heater should the tank leak or heat exchanger fail.

Subject to these terms, in the event of a defect in materials and/or workmanship appearing during the first 5 years, we will:

- Repair or, at our discretion, replace any part of the water heater covered under this limited warranty excluding parts subject to normal maintenance (Example: non-electronic anode rod, filter, etc)

Service/labor, shipping, delivery, installation, handling or any other costs are not covered at any time under this warranty.

Any replacement part or product will be warranted only for the unexpired portion of the original water heater's limited warranty period.

If an identical model is no longer available due to a change in law, regulation, or standard, we will replace the product with one having comparable capacity and input. In these instances, the owner will have the option of paying the difference between what was paid for the original model and the new model with the additional features, or receiving a refund of the portion of the purchase price, on a pro-rata basis allocable to the unexpired portion of the warranty.

SERVICE INQUIRIES:

For service inquiries call the telephone number listed below. Be prepared to provide the following information: name, address and telephone number; the model and serial number of the water heater; proof of installation; and a clear description of the problem.

For your records, fill in the product:

Serial: _____

Model: _____

U. S. Customers:

A. O. Smith Corporation
500 Tennessee Waltz Parkway
Ashland City, Tennessee 37015
800 527-1953
www.hotwater.com

Canadian Customers:

A. O. Smith Enterprises Ltd.
599 Hill Street West
Fergus, ON N1M 2X1
800-265-8520

WHAT'S NOT COVERED

- Problems caused by improper: gas supply line sizing, gas type, venting, connections, combustion air, voltage, wiring, or fusing
- Failure to follow applicable codes
- Failure to follow printed instructions
- Abuse, misuse, accident, fire, flood, Acts of God
- Improper installation, sizing, delivery, or maintenance
- Claims related to rust, noise, smell, or taste of water
- Failure to conduct authorized factory start up if required
- Alterations to the water heater
- Non-outdoor heaters installed outdoors
- Damages due to a failure to allow for thermal expansion
- Heat exchanger failure due to lack of adequate / proper supply of water
- Claims related to damage or failure due to water quality conditions that are not within the specified parameters as detailed in the operation manual.
- Heaters moved from their original location
- Service trips to explain proper installation, use, or maintenance of the product/unit or to describe compliance requirements under applicable codes and regulations
- Charges related to accessing your heater including but not limited to door/wall removal, equipment rental, etc.
- Replacement parts after expiration of this warranty

LIMITATIONS

NOTWITHSTANDING ANYTHING ELSE TO THE CONTRARY, THIS IS YOUR SOLE AND EXCLUSIVE WARRANTY. ALL OTHER WARRANTIES INCLUDING A WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR PARTICULAR PURPOSE ARE EXPRESSLY DISCLAIMED. SELLER SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY CONSEQUENTIAL, INCIDENTAL, SPECIAL, PUNITIVE OR OTHER INDIRECT DAMAGES. TOTAL LIABILITY ARISING AT ANY TIME SHALL NOT EXCEED THE PURCHASE PRICE PAID WHETHER BASED ON CONTRACT, TORT, STRICT LIABILITY OR ANY OTHER LEGAL THEORY.

**GARANTIE LIMITÉE COMMERCIALE
INTÉGRÉE SUR CHAUFFE-EAU AVEC
OU SANS RÉSERVOIR**



EN VIGUEUR

Pendant 6 ans, dans l'éventualité d'une fuite de la cuve ou de défaillance de l'échangeur de chaleur, nous réparerons ou, à notre discrétion, remplacerons le chauffe-eau défectueux.

Pendant 5 ans, dans l'éventualité d'un défaut de pièce, nous réparerons ou, à notre discrétion, remplacerons la pièce défectueuse.

Nous garantissons ce produit contre tous les défauts de pièces ou de main-d'œuvre comme décrit dans ce document pour une installation aux États-Unis ou au Canada et sous réserve que le produit reste à son emplacement initial d'installation.

La couverture de la garantie débute à la date de l'installation ou à la date de fabrication si l'installation ne peut pas être vérifiée.

CE QUI EST COUVERT

Sous réserve de ces conditions, dans l'éventualité d'un défaut de pièces et/ou de main-d'œuvre entraînant une fuite de la cuve ou de l'échangeur de chaleur, durant les six premières années, nous nous engageons à :

Remplacer le chauffe-eau si la cuve fuit ou si l'échangeur de chaleur échoue.

Sous réserve de ces conditions, dans l'éventualité d'un défaut de pièces et/ou de main-d'œuvre se produisant durant la première au cours des cinq premières années, nous nous engageons à :

Réparer ou, à notre discrétion, remplacer toute pièce du chauffe-eau couverte sous cette garantie limitée, à l'exclusion des pièces sujettes à un entretien normal (exemple : anode non électronique, filtre, etc.).

La réparation/main-d'œuvre, l'expédition, la livraison, l'installation, la manutention ou autres coûts ne sont jamais couverts en vertu de la présente garantie.

Tout produit ou pièce de rechange sera garanti uniquement pour la portion restante de la période initiale de garantie limitée du chauffe-eau.

Si un modèle identique n'est plus disponible à cause d'une modification des lois, règlements ou normes, nous remplacons le produit par un produit de capacité et puissance d'entrée comparables. Dans ces situations, le propriétaire aura la possibilité de payer la différence entre ce qui a été payé pour le modèle initial et un nouveau modèle de caractère supérieur, ou de se faire rembourser une portion du prix payé calculée au pro-rata de la portion non expirée de la garantie.

DEMANDES DE DÉPANNAGE :

Pour les demandes de dépannage, appeler le numéro de téléphone ci-dessous. Soyez prêt à fournir l'information suivante : nom, adresse et numéro de téléphone; numéro de modèle et numéro de série du chauffe-eau; preuve d'installation; description claire du problème.

Pour référence, consigner les données du produit :

Numéro de série :

Modèle :

Clients aux États-Unis :

A. O. Smith Corporation
500 Tennessee Walk Parkway
Ashland City, Tennessee 37015
800 527-1953
www.hotwater.com

Clients au Canada :

A. O. Smith Enterprises Ltd.
599 Hill Street West
Fergus, ON N1M 2X1
800-265-8520

NONOBSTANT TOUTES DISPOSITIONS CONTRAIRES, LA PRÉSENTE GARANTIE EST VOTRE GARANTIE UNIQUE ET EXCLUSIVE. TOUTES LES AUTRES GARANTIES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN EMPLOI PARTICULIER, SONT EXPRESSEMENT REJETÉES. LE VENDEUR NE SERA PAS RESPONSABLE DE QUELCONQUES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS, PUNITIFS OU RECTS. AUTRES DOMMAGES INDIRECTS. LA RESPONSABILITÉ GLOBALE SURVENANT EN TOUT TEMPS NE DOIT PAS DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT PAYÉ QUE CE SOIT SUR LA BASE D'UN CONTRAT, DELIT CIVIL, RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE.

LIMITATIONS

- Problèmes liés à un choix incorrect de : diamètre de la conduite d'alimentation en gaz, type de gaz, évacuation, raccords, air de combustion, tension, câblage ou fusibles
- Non-respect des codes applicables
- Non-respect des instructions imprimées
- Emploi abusif ou détourné, accident, incendie, inondation, catastrophes naturelles
- Insuffisances d'installation, dimensionnement, livraison ou entretien
- Réclamations liées à la rouille, au bruit, à l'odeur ou au goût de l'eau
- Manquement à effectuer la mise en service autorisée par l'usine le cas échéant
- Modifications du chauffe-eau
- Chauffe-eau intérieurs installés à l'extérieur
- Dommages causés par un manquement à permettre la dilatation thermique
- Echec de l'échangeur de chaleur en raison d'un manque d'alimentation adéquate / adéquate d'eau.
- Défaillance de l'échangeur de chaleur en raison d'un approvisionnement en eau insuffisant/inadapté
- Chauffe-eau déplacés de leur emplacement initial
- Visites de dépannage pour expliquer comment installer, utiliser ou entretenir correctement le produit ou appareil ou pour décrire les exigences des codes et réglementations en vigueur
- Frais associés à l'accès au chauffe-eau, notamment mais sans s'y limiter la dépose d'une porte/d'un mur, la location de matériel, etc.
- Pièces de rechange après expiration de la présente garantie

CE QUI N'EST PAS COUVERT